



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz  
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage  
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio  
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Communiqué de presse SL-FP

Berne, le 26 mai 2021

## **Plan d'affectation cantonal « AgriCo » à Saint-Aubin (FR) : opposition de la SL-FP, notamment en raison de l'impact paysager**

**La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) a déposé une opposition au Plan d'affectation cantonal « AgriCo », à Saint-Aubin (FR), mis à l'enquête publique le 23 avril dernier. Elle critique des impacts évitables sur le paysage, en particulier la possibilité de construire une tour de 60 mètres de hauteur, et des lacunes en matière de gestion du trafic et d'épuration des eaux usées.**

Le site d'AgriCo, sur la commune de Saint-Aubin (FR), acquis par l'Etat de Fribourg en 2017, comprend quelque 27'700 m<sup>2</sup> de terrains partiellement bâtis situés en zone d'activités et figure parmi les « zones d'activités cantonales » désignées par le Plan directeur cantonal. Le plan d'affectation cantonal (PAC), mis à l'enquête le 23 avril 2021, a pour but de poser le cadre général, les principes ainsi que les mesures urbanistiques et paysagères pour le développement du site.

La SL-FP déplore en particulier les dispositions du PAC en matière de hauteur maximale des constructions, qui s'écartent sans justification valable des chiffres prévus par le règlement communal pour cette zone (20 mètres de manière générale) et auraient un impact considérable sur le paysage. Le PAC autoriserait en effet dans certains secteurs des hauteurs de 25 à 30 mètres, ainsi que la construction d'une tour de 60 mètres, édifice inutile et démesuré à caractère urbain, totalement déplacé face au village de Saint-Aubin et dans un paysage de vastes étendues éminemment agricole où la vue porte à une grande distance. La SL-FP demande que le PAC respecte les dispositions du règlement communal et n'autorise des exceptions ponctuelles à la hauteur de 20 mètres que pour des besoins particuliers d'exploitation, comme l'exige celui-ci.

La SL-FP critique également les lacunes du PAC en matière de gestion du trafic, avec notamment la construction prévue d'un parking-silo et la création de quelque 1200 places de stationnement sur le site, sans véritable réflexion sur des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle. La question de l'épuration des eaux usées générées par une zone d'activités d'une telle ampleur n'est quant à elle pas résolue de manière satisfaisante, le PAC se reposant sur l'éventuel raccordement à une future STEP régionale qui n'est encore qu'un projet d'avenir sans envisager la possibilité de traiter les eaux directement sur place.

Enfin, les synergies avec le projet de renaturation de la Petite Glâne, qui longe le site, pourraient être davantage exploitées afin de laisser une espace supplémentaire au cours d'eau et à ses rives.

Pour les raisons citées, la SL-FP considère que le projet de PAC mis à l'enquête n'est pas acceptable en l'état. Il doit d'une part être revu afin de réduire l'impact de la zone d'activités sur le paysage et d'autre part intégrer des réflexions plus abouties en matière de trafic, d'épuration des eaux et de promotion des milieux naturels riverains.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (SL-FP)  
Roman Hapka, directeur suppléant, 079 601 76 64

